



Déclarations de planification

Version 4 / 9 septembre 2021 / al

DSSI 57 / 2016.GEF.516

Rapport sur la politique familiale 2021

Auteur-e	Proposition	+ / ++	- / --
Minorité de la CSoc (Gabi Schönenberger)	Remarque préliminaire : contrairement à la remarque préliminaire en page 1 du rapport, <i>ne pas</i> attendre pour mettre en œuvre les mesures proposées. Concrètement, il faut élaborer sans délai un plan de mise en œuvre pour les mesures suivantes et inscrire dès que possible l'enveloppe nécessaire à cet effet au prochain budget et plan intégré « mission-financement » :		
	1aa suppression de la part de la commune dans le financement du programme de visites à domicile,		-
	1ab forfait circonstanciel pour les familles,		-
	1ac centres familiaux avec service de conseil,		-
	1ad projet pilote pour l'intégration d'enfants en situation de handicap dans des crèches ordinaires.		-
Minorité de la CSoc (Gabi Schönenberger)	4b Déclaration de planification subsidiaire (en cas d'adoption de la déclaration de planification 1a) Comme proposé dans le rapport, les employeurs et les employeuses participent aux coûts des structures d'accueil extrafamilial avec un taux en pour mille de la masse salariale, à titre de contre-financement.		--

Majorité de la CSoc (Beutler)	2.	<u>Chiffre 6.1.1</u> : la mise en œuvre du projet pilote pour le financement de l'intégration des enfants en situation de handicap dans des crèches ordinaires doit être traitée en priorité dès que les moyens financiers le permettent, en clarifiant en particulier les points suivants : – cofinancement des assurances sociales, – prise en compte des structures en zones rurales, – prise en compte des expériences faites par les autres cantons.	+
Majorité de la CSoc (Beutler)	3.	<u>Chiffre 6.2.1</u> : renoncer au pour mille de la masse salariale dévolu au financement de l'accueil extrafamilial.	+
Majorité de la CSoc (Beutler)	4.	<u>Chiffre 6.2.2</u> : renoncer à la création de centres familiaux avec service de conseil et à l'élaboration d'un guide.	+
Majorité de la CSoc (Beutler)	5.	<u>Chiffre 6.2.2</u> : réexaminer les mesures et les interventions destinées aux familles particulièrement vulnérables issues de la migration en s'appuyant entre autres sur l'étude concernant la violence domestique dans le contexte de la migration, publiée en octobre 2019 par le Bureau fédéral de l'égalité entre les femmes et hommes.	+
Majorité de la CSoc (Beutler)	6.	<u>Chiffre 6.2.3</u> : renoncer à l'introduction du forfait circonstanciel pour les familles.	+
Majorité de la CSoc (Beutler)	7.	<u>Chiffre 6.2.3</u> : il n'est pas nécessaire actuellement d'élaborer de nouvelles options pour renforcer les ressources économiques des familles ; envisager de nouvelles stratégies une fois que l'état des lieux des dépenses globales pour la sécurité sociale dans le canton de Berne aura été dressé et mettre en œuvre ces stratégies de concert avec la DIJ et la FIN.	+
Minorité de la CSoc (von Wattenwyl)	8.	<u>Chiffre 6.2.3</u> : le rapport propose un forfait circonstanciel pour les familles (cf. p. 28). Qu'il s'agisse d'un forfait ou d'une autre forme de soutien, ce point ainsi que les paramètres exacts (p. ex. seulement pour les familles qui travaillent ou bien selon d'autres critères) doivent être définis plus précisément. Un projet pilote doit être lancé, afin de vérifier en pratique quel instrument peut permettre d'éviter efficacement que des enfants et des jeunes grandissent dans des situations financières précaires et quels seraient les coûts d'un tel mécanisme.	-

Minorité de la CSoc (Gabi Schönenberger)	9.	Les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur les familles et les mesures adaptées pour atténuer ces effets doivent être présentées dans un rapport complémentaire. Ce rapport montrera également de quelle manière ces mesures permettent d'alléger le système dans son ensemble.	-
EVP (Grogg)	10	Il convient de poursuivre le développement de la politique familiale dans le canton de Berne plutôt que de la laisser stagner au motif de la pandémie comme le prévoit la remarque préliminaire au rapport sur la politique familiale 2021. Le forfait circonstanciel pour les familles est un outil central pour renforcer sur le plan économique les familles de travailleuses et travailleurs pauvres ; il doit dès lors être introduit en priorité.	-